

PRÉFET DES YVELINES

Commune de GUERNES

Informations sur les risques naturels et technologiques pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

I. Annexe à l'arrêté préfectoral	l				
n° 2012072-0001	du 1	2 mars 2012	mis à jour le		
2. Situation de la commune au	regard d'un	ou plusieurs plans de p	orévention de ris	ques naturels pr	évisibles [
La commune est située dan	ıs le périmèt	re d'un PPR n		oui X	non
PPRI Seine et Oise	date 3	30 juin 2007	aléa	Inondation	
PSS	date 0	8 février 1995	aléa	Surfaces submer	sibles
Plan R.111-3	date 0)1 août 1990	aléa	Inondation	
	date				
Les documents de référence	e sont :				
DDRM				Consultable sur Internet	
PPRI (disponible en mairie)				Consultable sur Internet	
PSS (disponible en mairie)				Consultable sur Internet	
Plan R.111-3 « Inondation » (disponible en mairie)				Consultable sur Internet	
3. Situation de la commune au l La commune est située dans le			nisques lectinois	oui oui	non 2
	date		effet		
	date		effet		
			Cilci		
Les documents de référence	e sont :		CIICI		
Les documents de référence	e sont :		ener		
Les documents de référence	e sont :		ener	Consultable :	 sur Internet
1. Situation de la commune au	regard du zo		our la prise en c	ompte de la sisr	nicité
	regard du zo		our la prise en c	ompte de la sisr	nicité
1. Situation de la commune au le en application des articles R 563-4 e	regard du zo et R 125-23 du c	code de l'environnement mo Forte	our la prise en c difiés par les décrets Moyenne Modé	ompte de la sisr n°2010-1254 et 2010 rée Faible	nicité 0-1255 Très faible
1. Situation de la commune au	regard du zo et R 125-23 du c	code de l'environnement mo Forte	our la prise en c difiés par les décrets	ompte de la sisr n°2010-1254 et 2010 rée Faible	nicité 0-1255
4. Situation de la commune au le en application des articles R 563-4 e	regard du zo et R 125-23 du c	code de l'environnement mo Forte	our la prise en c difiés par les décrets Moyenne Modé	ompte de la sisr n°2010-1254 et 2010 rée Faible	nicité 0-1255 Très faible

Cartographie des risques naturels prévisibles (ci-jointe)

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail <u>www.prim</u>.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date: 9 avril 2012

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation : Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,



Cartographie des risques naturels prévisibles (1/1)

Version actualisée au 30 juin 2007 (échelle 1/25000ème)

